

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 01228
Numéro SIREN : 505 273 748
Nom ou dénomination : AB PRINT

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001583

AB PRINT

Société à responsabilité limitée au capital de 10 500 €
RN 113
30 600 VESTRIC-ET-CANDIAC
RCS NIMES 505 273 748

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ AB PRINT,
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

TALENZ ARES AUDIT

26, boulevard St Roch | BP 278 | 84011 Avignon Cedex 1
Tél. : 04 32 73 67 30 | avignon@talenz-audit.fr

www.talenz-audit.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ AB PRINT, SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'assemblée générale en date du 5 décembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société AB PRINT a pour objet « Imprimerie et reproduction d'enregistrements » ;
- Les états financiers au 30 juin 2023, font apparaître un chiffre d'affaires de 758 837 euros, ainsi qu'un résultat s'établissant à 14 094 euros contre 56 961 euros pour l'exercice précédent ;
- Les capitaux propres sont supérieurs au capital social. Ils s'élèvent à 114 914 euros y compris le résultat de la période et 10 500 euros de capital.
- Au 30 juin 2023, le passif de la société s'élève à 250 711 euros, dont 114 914 euros de capitaux propres, 96 euros de dettes financières et 135 701 euros de dettes d'exploitation.
- A l'actif, les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 35 108 euros et les disponibilités sont positives pour 57 696 euros.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

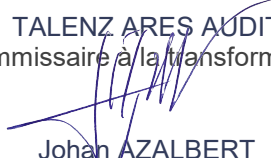
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La société ne fait état d'aucun avantage particulier.

Fait à Avignon, le 5 février 2024.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire à la transformation



Johan AZALBERT
Commissaire aux comptes
Représentant la société